

à peine commencées, du *Cheval de Bronze*. Elle est allée passer ses deux mois de congé à Bologne. L'administration de l'Opéra a bien essayé de racheter ce congé; mais les Bolonais, qui avaient payé d'avance, ont fait la sourde oreille. Il faut donc attendre le retour de la célèbre danseuse. Savez-vous, à ce propos, quels sont les traitements annuels des étoiles de la danse, à l'Opéra? M.^{me} Ferraris, outre deux mois de congé, a 48,000 fr.; M.^{me} Rosati reçoit 72,000 fr. — Les pauvres femmes!

Il y a quelques jours, je passais, rue de Richelieu, auprès de deux petits garçons, dont l'aîné pouvait avoir huit ans; ils marchaient à quelques pas de leur bonne qui donnait la main à une petite fille. Le mot *Bourse*, prononcé par l'un des deux enfants, attira mon attention, et je saisis ce fragment de conversation:

— Qu'est-ce que la Bourse?
— La Bourse? c'est cette grande maison qui est là; tient, justement, nous passons devant. Quand on veut gagner beaucoup d'argent, vois-tu, il faut aller là.

— Est-ce que ton papa y va?
— Certainement qu'il y va, et il en rapporte toujours beaucoup d'argent. Tu vas voir comment ça se fait.

Et là-dessus, notre boursicotier en herbe, instruit sans doute par le seul sujet de conversation qui se traitait chez ses parents, se mit à expliquer à son petit camarade le mécanisme des opérations de Bourse. Il n'omettait rien, et les *primes*, les *reports*, le *comptant*, la *liquidation*, tous les termes techniques enfin, étaient par lui reproduits avec une netteté véritablement effrayante.

Je veux croire qu'il parlait, comme un perroquet, de bien des choses qu'il ne comprenait pas. Mais que dites-vous d'une pareille précocité? Et quel sera donc la génération qui nous succédera, si elle reçoit au berceau une pareille nourriture!

On parle beaucoup, et plutôt en mal qu'en bien, des propriétaires parisiens. Franchement, il y a de quoi. Ces messieurs ont l'air de n'avoir été créés et mis au monde que pour inventer chaque jour de nouvelles vexations. Voici ce que l'un d'eux vient de trouver — en attendant mieux. Tous ceux qui tiennent à l'honneur d'habiter son immeuble, doivent signer l'engagement de ne recevoir que des personnes *connues du concierge*. Qu'en dites-vous? Comme elle sera bien composée, la société des locataires! — Et encore, mieux vaut, à tout prendre, passer sous ces fourches caudines, que d'avoir affaire à ce propriétaire de Belleville, qui vient d'être condamné à trois mois de prison et 300 fr. de *dommages-intérêts*, pour avoir *battu* ses locataires.

La deuxième journée des courses d'automne a eu lieu dimanche au nouvel hippodrome du bois de Boulogne. Le favori de cette journée a été M. le prince de Beauveau. *Duchess* et *Acajou* lui ont gagné le *prix principal* de 4,500 francs et le *prix de la cascade*, de 1,500 fr. — Mais *Acajou* ne lui appartient plus maintenant. D'après une condition de la deuxième course, le gagnant était à réclamer, et c'est à M. le prince de Croy qu'il a été adjugé. — A la bonne heure! voilà un cheval qui ne déroge pas! (1)

Tonnerre des Indes (drôle de nom), à M. Mosseman, a gagné le *grand criterium* de 3,000 francs. — Quant au *prix impérial* de 6,000 fr.,

(1) Ce n'est pas tout. M. de Beauveau a encore gagné le *prix des haras*, de 2,000 fr., avec *Forest-du-Lys*.

deux chevaux seulement l'ont disputé. La victoire est restée à *Monarque*, à M. Lagrange, battant *Potocki*, à M. Lupin.

Le temps était froid et sombre; cependant la foule était assez compacte aux abords de l'immense hippodrome, dont l'enceinte renfermait en outre deux cents voitures au moins, à l'usage des dames du monde — comme il en faut.

THÉOBALD JARRY.

Nouvelles & Faits divers.

— On lit dans le *Journal de Liège*:

« On nous rapporte qu'un crime, d'autant plus affreux qu'une jeune fille âgée à peine de dix-sept ans serait accusée d'en être l'auteur, a été commis, vendredi dernier, dans la commune d'Aywaille, au hameau de Ville-en-Bois, plus connu sous le nom de Chefna. Voici les détails de ce fait, qui s'est passé dans des circonstances qui le rendent jusqu'à ce moment inexplicable.

« Vendredi matin, un garçon de dix ans, Joseph B..., était allé aux champs avec quelques vaches confiées à sa surveillance, et, vers dix heures, celles-ci revinrent à l'étable sans leur conducteur. Au premier moment, cette absence du jeune vacher ne causa aucune appréhension; mais son absence se prolongeant, on crut devoir se mettre à sa recherche.

« Les différents endroits où avait l'habitude de se rendre B... avec ses vaches, furent explorés dans tous les sens, fouillés dans tous leurs recoins, mais sans succès. Ces recherches se continuèrent assez avant dans la nuit, et recommencèrent le lendemain samedi, toujours sans qu'on put découvrir le moindre indice de nature à faire soupçonner ce qu'était devenu le jeune garçon. Bientôt cependant, on fut, par une circonstance toute fortuite, sur la voie de la vérité.

« Un nommé R..., du village de la Reid, raconta que dans la matinée du vendredi 2 octobre, jour de la disparition de B... il avait entendu au loin des cris plaintifs, qu'il croyait même avoir distingué ces mots: « Pardon! ne me tuez pas! » que s'étant dirigé vers l'endroit d'où il lui paraissait que ces cris étaient proférés, il n'avait plus rien entendu. Ces paroles, rapportées en présence de la nommée Marie-Anne M..., âgée d'environ dix-sept ans, la troublèrent à tel point que plusieurs personnes le remarquèrent et le dirent.

« Le père, à qui on fit connaître l'agitation qui avait saisi sa fille aux paroles de R... voulut lui-même interroger celle-ci.

« Après beaucoup d'instances, il parvint à lui faire avouer que, se trouvant aux champs avec Joseph B... dans la matinée de vendredi, elle lui avait lancé un coup de pierre qui l'avait atteint à la tête et tué sur le coup.

« Elle renouvela cet aveu en présence du père de la victime; puis, mise en demeure de se rendre à l'endroit où le meurtre s'était commis, elle s'y refusa, dans la crainte, disait-elle, qu'on n'usât de représailles à son égard, mais en désignant toutefois le lieu où devait se trouver le cadavre. On s'y rendit. Cependant, malgré les renseignements donnés par la jeune fille on ne parvint à découvrir le corps du jeune B... qu'après de longues recherches: c'est d'un ravin où la prévenue l'avait traîné et recouvert de fougères qu'il fut enfin retiré.

« Examiné, le cadavre présentait un spectacle horrible: de nombreuses blessures lui avaient été faites en plusieurs endroits, et, chose affreuse à dire, il avait la tête à moitié séparée du tronc!

« Ce n'est donc pas un coup de pierre qui

avait occasionné la mort du malheureux vacher, et, sur ce point, le dire de la prévenue était complètement controvérsé.

« M. le docteur Gouverneur fut requis par l'autorité communale d'Aywaille pour constater l'état du cadavre, et lorsqu'on voulut procéder à l'arrestation de la jeune fille, on apprit qu'elle s'était rendue d'elle-même à Liège pour se constituer prisonnière.

— On écrit de Marseille, le 10 octobre, au *Messageur du Midi*:

« Deux malfaiteurs armés de fusils ont arrêté ce matin, à deux heures, entre Saint-Maximin et Pourcieux, la diligence qui fait le service de Brignoles à Aix. Dans cette voiture, se trouvaient plusieurs dames et deux étudiants, et sur le siège, à côté du postillon, un facteur de la poste. Celui-ci, effrayé des menaces dont il était l'objet, a dû s'exécuter le premier, et verser dans les mains de l'un des bandits une somme de 30 fr., qu'il portait sur lui. Pendant cette opération, l'autre malfaiteur couchait en joue les personnes qui étaient dans la diligence.

« Les voyageurs, bon gré mal gré, ont dû se défaire de leur argent, et les bandits se sont alors retirés en proférant des menaces. Bien qu'ils eussent enlevé 400 fr. environ, un étudiant, porteur d'une somme assez ronde, a eu la présence d'esprit de glisser dans ses bottes 1,000 fr. en or, qui ont échappé aux investigations de ces voleurs de grands chemins. La gendarmerie se livre à d'actives recherches, et l'on espère, d'après le signalement qui a été donné, que les coupables ne tarderont pas à être arrêtés.

— On écrit de Bussy-en-Othe:

« Une tentative d'assassinat, suivie de vol, vient d'avoir lieu à Bussy-en-Othe, dans la nuit de mardi à mercredi, par un nommé X..., natif de C..., qui travaillait depuis quelque temps comme journalier dans la commune. Logé chez Mme Mercier, aubergiste, où il était couché au premier, il s'est levé entre une heure et deux heures du matin, a parlé à un maçon couché dans la même pièce que lui, s'est introduit dans la chambre du fils Mercier, qui venait de s'endormir, lui a volé une montre en or, et est descendu au rez-de-chaussée, où se trouvait Mme Mercier.

« Là, il s'est jeté sur le lit de cette dame, l'a prise à la gorge et a cherché à l'étouffer, sans qu'elle pût se faire entendre. La croyant morte, il lui a asséné un dernier coup sur la tête, puis il a allumé une chandelle, et ayant pris les clefs dans une poche de la victime, il a ouvert les placards où il a dérobé une somme de 225 fr. Il s'est sauvé, laissant la porte ouverte et la chandelle allumée. Mme Mercier, après un long évanouissement, a eu la force de se lever et d'aller éveiller son fils. — Le médecin a été appelé de suite, et on espère, malgré la gravité des blessures, que Mme Mercier sera guérie assez promptement.

« La justice a été informée immédiatement du fait. On espère que l'assassin sera bientôt arrêté.

— On écrit de Pompignan, le 11 octobre:

« Ce matin, à sept heures, au moment où le curé allait monter à l'autel pour commencer la messe, on est venu lui dire qu'un incendie venait d'éclater dans une maison du village; il s'est empressé de l'annoncer aux assistants, en leur disant d'aller porter secours, qu'il dirait la messe un peu plus tard.

« Aussitôt, prenant à peine le temps de quitter ses habits sacerdotaux, il se rend sur le lieu du sinistre; non content d'encourager les travailleurs, il se met résolument à une des chaînes qui avaient été organisées.

« Après une heure d'efforts, on est parvenu à concentrer l'incendie dans la maison où il avait éclaté. Tout a été brûlé. A côté de cette maison se trouvaient plusieurs grosses meules de paille, et de bien grands malheurs seraient arrivés, si le feu s'y était communiqué.

« Après que le feu a été entièrement éteint, le digne prêtre, remettant sa soutane qu'il avait quittée pour se mettre à la chaîne, a prévenu ses paroissiens que dans quelques minutes ils pouvaient se rendre à l'église pour entendre la messe. »

M. et M^{me} C. WEYL ont l'honneur de prévenir les dames qu'ils arriveront à Roubaix Lundi prochain, 19 courant, avec les articles de saison tels que Velours, Châles, Taffetas, etc., et un grand assortiment d'étoffes qu'ils sont à même d'offrir à des prix très-avantageux.

722) Hôtel du Commerce, à Roubaix.

M. COMERRE, Instituteur en cette ville, donne avis aux pères et aux mères de famille qu'il adjoind à son externat un pensionnat de garçons. Sa nouvelle habitation, rue des Champs 5, ne laisse rien à désirer pour l'étendue et la salubrité. Quant aux conditions d'éducation et d'instruction qui assurent le bien-être des enfants, M. Comerre se croit assez connu à Roubaix où il exerce depuis de longues années pour que les parents, étrangers à la localité, puissent se renseigner favorablement sur son compte.

La rentrée des classes aura lieu le 19 octobre.

Il manquait jusqu'à ce jour un système de balance-basculé dont la précision fut incontestable.

LES BALANCES-BASCULES perfectionnées ont fait la réputation de l'inventeur, qui est le seul fournisseur des administrations publiques. En employant le fer battu on a paré à l'inconvénient que présentait le peu de solidité des balances en général; c'est donc une garantie incontestable qui assure la vente des nouvelles balances-basculés, dont le dépôt est établi à Roubaix chez M^{lle} Deleplanque.

Toutes les balances de ce système sont poinçonnées et garanties de première qualité.

493) (Voir aux annonces.)

KARMESSÉS
Dimanche 18 octobre.

Lambertart, — Templemars. — Chapelle-d'Armentières.

Théâtre des Variétés
Situé à Roubaix, rue Neuve-du-Fontenoy.

DIMANCHE 18 & LUNDI 19 OCTOBRE

JOCELIN le Garde-Côte
Drame en 5 actes.

Ouverture des bureaux à 6 heures. — Lever du rideau à 6 heures et demie précises.

Salle des Pompiers.

C'est avec plaisir que nous annonçons que l'état de santé de M. Lassubez lui permettra de reprendre ses séances dimanche prochain 18 octobre.

SEPTIÈME ANNÉE D'EXISTENCE
130.000 EXEMPLAIRES DE
L'AMI DE LA MAISON
OU
LE REGULATEUR
DU CONTENTIEUX CIVIL, COMMERCIAL & ADMINISTRATIF

Nouveau Manuel encyclopédique (utile et indispensable à toutes les classes de la société) contenant les lois et décrets impériaux les plus récemment promulgués
PAR M. D'AUTHELANDE, EX-PROFESSEUR

Répandus sur les principales places commerciales de France, sont la garantie de l'incontestable bonté de cette heureuse compilation.

La langue de la jurisprudence est un idiôme à part, dont les hommes initiés aux mystères de la science ont seuls l'intelligence.

Notre livre est une traduction de cet idiôme, les mots techniques sont convertis en un langage familier à chacun; corroboré d'une transposition complète et inédite des articles épars dans nos codes, il réunit en ligne droite ce qui a trait à une même affaire et évite la difficulté infranchissable des renvois.

Tous les actes privés, soit civils ou commerciaux, y sont rapportés avec analyse des règles, formalités et formules qui leur sont propres.

Ainsi donc, sans chercher à atteindre la haute sphère dans laquelle se trouvent ceux qui éclairent et moralisent le peuple par des écrits où respire l'amour de l'ordre, du travail et de l'économie, nous croyons viser au même but en popularisant,

dans l'intérêt du négociant, du propriétaire et du père de famille, les notions les plus usuelles et les plus importantes de notre législation.

Puisse notre publication inspirer à tous un sentiment plus réfléchi de leurs droits et de leurs devoirs, en les éclairant sur leurs intérêts véritables, et notre titre sera justifié.

Cette 17^e édition, considérablement augmentée, contient les lois et décrets impériaux les plus récents, un traité sur les opérations de bourse, de banque, de change et d'escompte. Les comptes d'intérêts de 3 à 6 % par table de 1 à 365 jours.

— Une nouvelle méthode de tenue de livres en partie double simplifiée et praticable en huit leçons et sans maître.

L'espace nous manque pour donner ici de plus longs détails, mais des prospectus seront adressés à domicile.

Ce manuel, fort volume compacte grand in-18 de plus de 1100 pages, ne se vend que par souscription.
PRIX: 7 FRANCS.

M. A. D'AUTHELANDE neveu, représentant à Roubaix l'administration, dont le siège est à Paris, fera ses offres de service, muni d'un spécimen de l'ouvrage. (712)